

13.12.2011 - 11:20 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la Presse Prise de position 50/2011

Interlaken (ots) -

Conseil suisse de la Presse; prise de position 50/2011 (http://presserat.ch/_50_2011.htm)

Parties: X. c «Basler Zeitung online»/«Berner Zeitung online»/ «Thurgauer Zeitung online»

Plainte rejetée

Thèmes: Identification / Echanges rédactionnelles

Résumé

Les collaborations inter rédactionnelles, notamment sur les sites Internet des médias, sont de plus en plus nombreuses. Le Conseil de la presse a donc saisi l'occasion d'une plainte identique contre plusieurs médias - trois sites Internet ont repris tel quel un article original du Tagesanzeiger - pour réaffirmer sa jurisprudence.

Chaque rédaction porte la responsabilité de tout ce qu'elle publie, y compris les contributions d'autres rédactions. Il convient donc de relire ces contributions extérieures avant publication, mais il serait complètement disproportionné d'exiger qu'on refasse l'enquête. Pour le Conseil de la presse, cela signifie qu'on peut seulement exiger de la rédaction «repreneuse» qu'elle élimine les violations flagrantes de la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes. Cette exigence minimale ne vaut toutefois que si l'origine de la contribution est clairement indiquée au public.

Dans le cas d'espèce, dans l'article d'origine, le Tagesanzeiger a contrevenu au chiffre 7 de la déclaration en nommant un Suisse désigné comme «roi du spam», alors que de mentionner le nom de son entreprise était suffisant (cf. prise de position 5/2011). Mais la violation n'étant pas évidente pour qui n'avait pas fait l'enquête, le Conseil de la presse estime que les éditions en ligne de la «Basler Zeitung», de la «Berner Zeitung» et de la «Thurgauer Zeitung» n'ont pas violé la Déclaration.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/de/pm/100018292/100709963> abgerufen werden.